

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2019, à 20h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Maire.

Etaient présents :

M.M. Jean-Jacques PREVOST, Alain GAGNEPAIN, Christian HAÏSSAT Mmes Laurence SCHNEIDER, Céline COUTELLE, Josiane GABORIAUD, M.M. Alan BLANCHE, Philippe LECLERCQ, Vincent THIBOUT.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) :

Mr Philippe LEVESQUE pouvoir à Mr Jean-Jacques PREVOST
Mr Franck-Xavier SIMONARD pouvoir à Mr Alain GAGNEPAIN
Mme Virginie RAPICAULT pouvoir à Mme Josiane GABORIAUD

Absent(s) excusé(s): Mme Cathy ROSIER; Mr Hervé MOURGUES, Mr Christophe NETO-FERREIRA.

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance : Mr Christian HAÏSSAT

Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2019.

VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Naissances
DEVOT Romane Alyvie Aurélie le 04/04/2019 DEVOT Thomas Gilles Thierry le 04/04/2019
Décès
Madame VANDENDRIESSCHE Eliane Raymonde née PEIGNÉ décédée le 08 mars 2019 Madame DALI Émilie Charlotte Madeleine née BOTTOU décédée le 10 mars 2019 Monsieur HOUËL Marcel Dominique Charles décédé le 13 mars 2019

DELIBERATIONS

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL M14 2018

Vu le code des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2341-1L, 2342-1 et 2, L.2343-1 et 2,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame Marie-Christine CHEMINEAU, comptable du Trésor de Magny-le-Hongre, pour le budget communal de l'année 2018.

Le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par Madame Marie-Christine CHEMINEAU, Comptable du Trésor de Magny-le-Hongre, et que le Compte de Gestion établi par cette dernière, est conforme au Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative de la Commune tenue par Monsieur le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé du Maire, Jean-Jacques PREVOST,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET M14 2018 DE LA COMMUNE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
Vu la délibération n° 09 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget 2018,

Considérant que, pour ce faire, Le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Alain GAGNEPAIN, 1^{er} Adjoint en Charge des Finances.

Considérant que le compte de gestion 2018 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif établi,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GAGNEPAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018, comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES Titres émis	919 876.92	255 943.99	1 175 820.91
DEPENSES Mandats émis	1 025 387.01	880 482.36	1 905 869.37
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	-105 510.09	-624 538.37	-730 048.46

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat à la clôture de l'Exercice précédent	Part affectée à l'investissement 1068	Résultat de l'Exercice	Résultat de Clôture
Investissement	750 044.30	/	-624 538.37	125 505.93
Fonctionnement	858 083.34	196 143.51	-105 510.09	556 429.74
TOTAL	1 608 127.64		-730 048.46	681 935.67

Affectation du résultat à inscrire au budget 2019

Restes à réaliser 2018 – Dépenses : 528 161.42
Recettes : 441 000.00

Besoin de financement : **87161.42**

Affectation du résultat comme suit :

En recettes de fonctionnement à l'article 002 la somme de **556 429.74**

En recettes d'investissement à l'article 001 la somme de **125 505.93**

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES 2019

VU l'article 1379 du Code Général des Impôts ;

VU les 1636 B sexies et suivants du code Général des Impôts ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de reconduire les taux applicables aux taxes directes locales, pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation de	16,40%,
Taxe foncier bâti de	23,55%,
Taxe foncier non bâti de	50,86%

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL M14 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

VU le projet de budget unique de la commune de Coutevroult pour l'exercice 2019, présenté par :

Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget unique de la commune, par chapitre et dans sa totalité, équilibré en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement : **1 421 797.74**

En section d'investissement : **2 219 061.42**

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2018

Vu le code des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2341-1L, 2342-1 et 2, L.2343-1 et 2,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame Marie-Christine CHEMINEAU, comptable du Trésor de Magny-le-Hongre, pour le budget communal de l'année 2018.

Le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par Madame Marie-Christine CHEMINEAU, Comptable du Trésor de Magny-le-Hongre, et que le Compte de Gestion établi par cette dernière, est conforme au Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative de la Commune tenue par Monsieur le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé du Maire, Jean-Jacques PREVOST,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET M49 ASSAINISSEMENT 2018

DE LA COMMUNE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Alain GAGNEPAIN, 1^{er} Adjoint en Charge des Finances.

Considérant que le compte de gestion 2018 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif établi,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GAGNEPAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte administratif M49 de l'exercice 2018, comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES Titres émis	63 110.39	16 340.00	79 450.39
DEPENSES Mandats émis	17 474.95	33 106.65	50 581.60
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	45 635.44		28 868.79
Déficit		- 16 766.65	

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat à la clôture de l'Exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'Exercice	Résultat de Clôture
Investissement	183 831.90		-16 766.65	167 065.25
Fonctionnement	39 880.12		45 635.44	85 515.56
TOTAL	223 712.02		28 868.79	252 580.81

Affectation du résultat comme suit :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 la somme de **85 515.56**
- En recettes investissement à l'article 001 la somme de **167 065.25**

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ADOPTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2019

VU le projet du budget unique d'ASSAINISSEMENT M49 de la commune de Coutevroult pour l'exercice 2019, présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

ADOpte le budget unique d'ASSAINISSEMENT M49 de la commune, par chapitre et dans sa totalité, équilibré en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement : **125 605.56**

En section d'investissement : **190 747.16**

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : RECONDUCTION DU CONTRAT IMAGIN'R

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a participé financièrement au financement de la carte Imagin'R à hauteur de 20,00€ pour tous les collégiens pour l'année scolaire 2019/2020.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour la rentrée scolaire 2019/2020 en participant au financement de la carte Imagine R à hauteur de 20.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à prendre en charge 20,00€ sur le coût de l'abonnement pour chacun des abonnés, pour la rentrée scolaire 2019/2020.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat GIE COMUTITRES.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

POINT SUR LES DECISIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- que la Mairie et l'Ecole sont raccordées à la fibre. Le service internet fonctionne, nous attendons la connexion pour la ligne téléphonique de la mairie.
- que le matériel informatique a été installé
- un devis a été demandé à JVS notre prestataire logiciels métiers pour la mise en place des inscriptions et du paiement en ligne des prestations cantine et ALSH.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion du 12 avril concernant la Mutuelle Village, quarante personnes étaient présentes. Deux prochaines réunions sont programmées sur des samedis matin.

Frelons Asiatique : une convention sera passée pour organiser des interventions sur site.
Chenilles processionnaires – des affiches d'informations ont été disposées dans les panneaux d'affichage.

Monsieur le Maire remercie :

- Nos agents qui étaient présents lors de l'organisation de la Chasse aux Œufs.

Remerciements aussi aux élus qui ont participé à cette organisation.

Levée de séance à 21h26

Fait à Coutevroult, le 19 avril 2019.

Le Maire,

Jean-Jacques PREVOST.

